Rapport d'activité 2020
Commission Locale de l'Eau
du SAGE Boutonne

Validé en CLE le _____ 2020

Structure porteuse :

Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne

Opération réalisée avec le concours financier

de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Table des matières

Table des matières 2
PREAMBULE 3
PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE 4
1.LE BASSIN VERSANT 4
2.LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE 5
3.LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 6
4.LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE 6
LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2020 11
1.LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU 11
LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2020 11
ENJEU 1 : Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE 11
Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE 11
Développer et pérenniser la concertation 12
Coordonner un projet opérationnel multithématique 12
Assurer la cohérence des actions menées dans le domaine de l'eau 12
Assurer la cohérence et la coordination des actions avec les SAGE limitrophes 12
ENJEU 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques 13
Restaurer la morphologie des cours d'eau 13
ENJEU 3 : Gestion quantitative 14
Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème 14
Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs 14
Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole 15
Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole 15
ENJEU 4 : Qualité des eaux superficielles et souterraines 15
Qualité des eaux superficielles et souterraines 15
ENJEU 5 : Gestion des inondations 16
Inondations 16
Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne 16
ANNEXE – Orientations et dispositions du SAGE révisé en 2016 17

PREAMBULE

L'année 2020 a été une année transitoire pour le SYMBO et le SAGE Boutonne. En effet, plusieurs mois se sont écoulés sans qu'il n'y ait d'animateur du SAGE. La crise sanitaire lié au coronavirus n'a pas permis un recrutement plus rapide. Le nouvel animateur SAGE est arrivé au mois de novembre. De plus, la crise sanitaire n'a pas permis à la CLE de se réunir.

Des études et projets majeurs ont tout de même été lancés et poursuivis :

- Etude pour la définition de débits objectif complémentaires et de débits biologiques (DOC-DB) sur la Boutonne, en co-portage par l'EPTB Charente et le SMB Seudre. L'étude a été attribuée au bureau d'étude Eaucéa et a été lancé en février 2020
- Création de groupe de travail 'Tableau de Bord' pour la définition des indicateurs et leur représentation
- Avis sur la labellisation du SYMBO en EPAGE
- Inventaire des Zones humides

Suite à l'adhésion du SYMBO à l'EPTB Charente, plusieurs démarches de mutualisation inter-SAGE ont été entreprises, incluant la Seudre pour certaines. Les études ont été poursuivies sur plusieurs sujets (Tableau de bord, Ruissellement et ralentissement dynamique des crues, Plan de gestion des poissons migrateurs, Programme d'actions et de prévention des inondations).

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés par la CLE pendant l'année 2020, en application de l'article R.212-34 du Code de l'environnement.

PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE

1. LE BASSIN VERSANT

Affluent aval de la Charente, la Boutonne s'étend sur près de 310 km, draine un bassin versant de 1320 km² et traverse deux départements : 500 km² en Deux-Sèvres, 820 km² en Charente-Maritime.

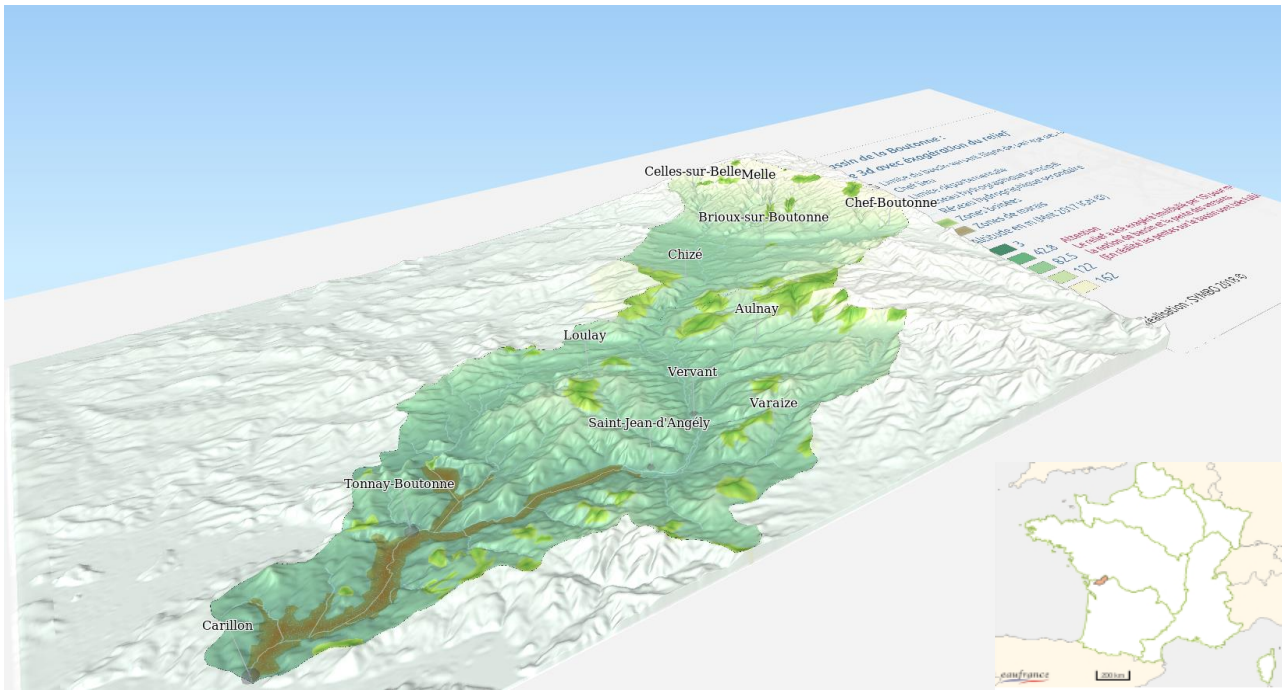

Le périmètre du SAGE Boutonne, arrêté en 1996, comprend à présent 108 communes du fait des récentes fusions. Il concerne majoritairement deux EPCI (96% du BV) : CDC des Vals de Saintonge et CDC du Mellois en Poitou, ainsi que la CDC Aunis Sud, la CARO (Rochefort), la CAN (Niort).

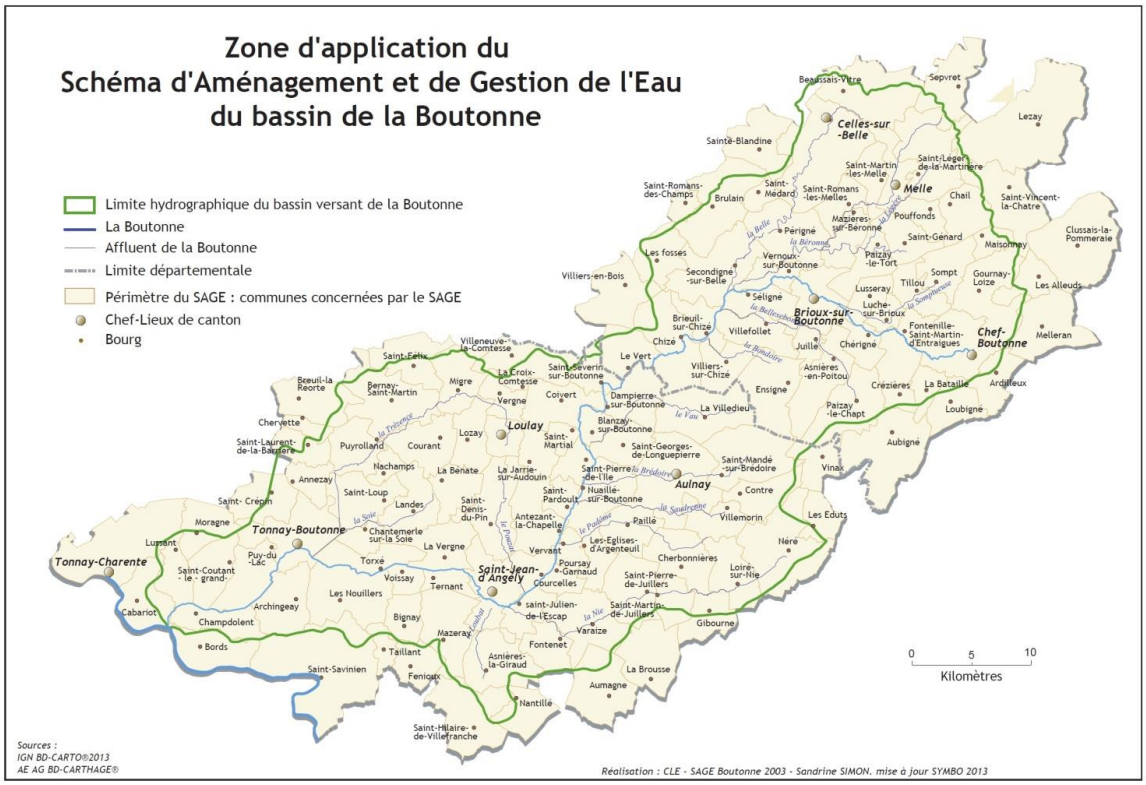

2. LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE

Le Syndicat mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne – SYMBO est la structure porteuse historique du SAGE Boutonne, créé à cet effet en 1990.

Au 1er janvier 2018, le SYMBO a évolué et modifié ses statuts pour intégrer par représentation / substitution, les EPCI à fiscalité propre présentes sur le périmètre du bassin versant et du SAGE.

Le SYMBO est composé des membres statutaires suivants :

- Les Conseils départementaux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres,
- Les EPCI : CDC de Vals de Saintonge ; CDC du Mellois en Poitou, CDC Aunis Sud, CARO (Rochefort), CAN (Niort)
- Le Syndicat mixte d'eau potable 4B (en Deux-Sèvres)

Le SYMBO exerce à présent à la fois des missions d'animation, de coordination, de suivi pour la mise en œuvre du SAGE, du projet de territoire Boutonne, ainsi que la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant, avec la mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion et de travaux rivières.

Le Président en exercice du SYMBO est M. Frédéric EMARD, maire de Saint-Julien-de-l'Escap, Vice-Président de la CDC Vals de Saintonge et par ailleurs Président de la CLE.

Le SYMBO comporte dorénavant 10 agents répartis en 3 missions :

- Mission SAGE : 2 ETP
- Mission Projet de territoire : 1 ETP
- Mission GEMAPI : 6 ETP
- Mission administration, RH, finances, comptabilité, secrétariat, marchés publics : 1 ETP

3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

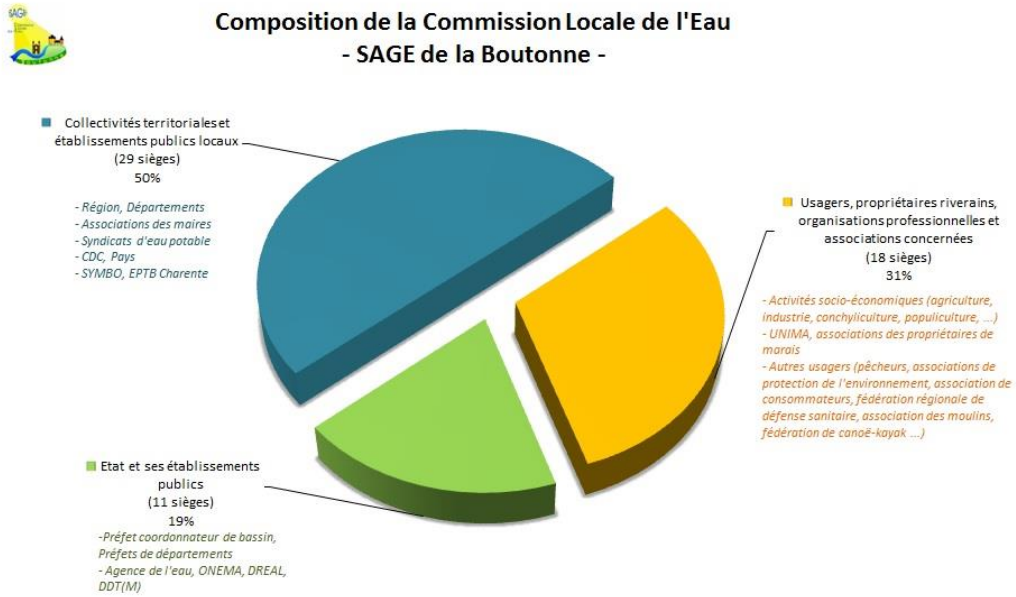

La composition de la CLE a été arrêtée le 6 novembre 2018 (AP n°18EB1403). A l'issue des élections conduites en CLE le 14 décembre 2018, le Président et les Vice-Présidents de la CLE sont :

M. EMARD Frédéric - Président de la CLE du SAGE Boutonne
Mme ALOE Caroline - 1ère Vice-Présidente
M. ROUSTIT Jean-Marie - 2ème Vice-Président
M. GIRAUD Thierry - 3ème Vice-Président
M. REDIEN Claude - 4ème Vice-Président

La liste des 58 membres de la CLE et celle des 27 membres du Bureau figurent dans le rapport d'activités 2018 et sur le site internet du SYMBO www.symbo-boutonne.fr.

Durant l'année 2020, les élections municipales ont eu lieues. Ainsi, un nouvel arrêté de composition de la CLE est prévu pour la mi-janvier 2021. Des élections devront être mises en place pour élire le président et les vice-présidents.

4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE

Le SAGE révisé fin 2016 comporte plusieurs enjeux et dispositions sur lesquels le SAGE fixe des objectifs collectifs d'améliorations sur les principales altérations du bassin :

PAGD > 5 enjeux majeurs	Nombre Dispositions	Objectifs prioritaires
1- Gouvernance	11	Syndicat unique, portage suivi SAGE, projet territoire
2- Milieux aquatiques	21	Morphologie, continuité, gestion coordonnée des ouvrages, zones humides, têtes de BV, boisements et bocage, aménagements et zones tampons pour limiter les transferts
3- Gestion quantitative	20	Métrologie, seuils objectifs, préservation et recharge nappes, économies d'eau et substitution, évolutions de pratiques
4- Qualité des eaux	19	Suivis et détection, réduction pollutions diffuses notamment phytos, protection captages AEP, performance assainissement
5- Inondations	8	Repères de crues, docs urbanisme, préserver zones expansion de crues, gestion des eaux pluviales
	79	

Les altérations principales et déclassantes du point de la DCE sont :

- L'hydromorphologie des cours d'eau dégradée
- Pollution des eaux par les nitrates sur les masses d'eau superficielles souterraines
- Pesticides
- Phosphore
- Biologie (indice poisson)
- Oxygénation de l'eau

Ainsi que :

- la dégradation des zones humides, de leurs fonctionnalités et la perte des services rendus
- les habitats détériorés et banalisés par les travaux de rectification et d'assainissement
- les espèces invasives

Le bassin Boutonne au sens DCE est composé de trois masses d'eau rivières.

Dans le détail, voici les objectifs d'état des masses d'eau de la Boutonne et leur état tel qu'évalué à l'étude des dernières données terrain 2011-2012-2013 (source AEAG – SIE).

La Boutonne de sa source au confluent de la Belle

Code :	FRFR464
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	25 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Deux-Sèvres

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières

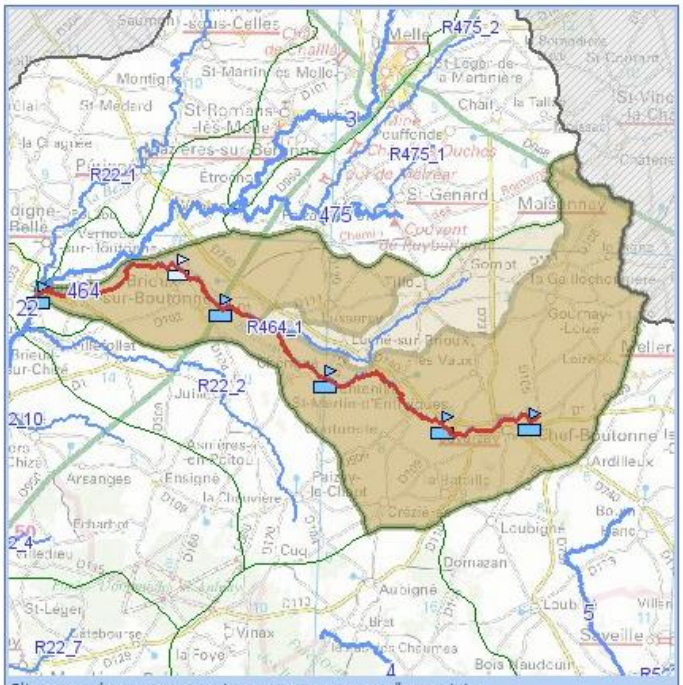

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine

Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE-P

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphoréees, Pesticides, Flore aquatique, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique :	Médiocre	Haut	**Etat chimique (avec ubiquistes) :**	Bon	Haut
			Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré		**Origine :**	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux
- 05006100 - La Boutonne à Lussay

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

- 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux
- 05006100 - La Boutonne à Lussay

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie

Code :	FRFR22
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	40 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Deux-Sèvres, Charente-Maritime

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières

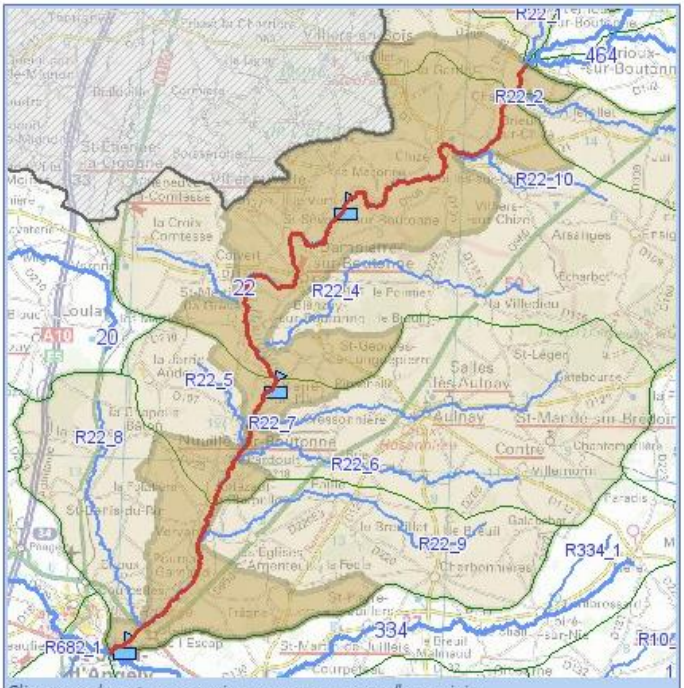

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine
Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Moyen
Origine :	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély
- 05004300 - La Boutonne au niveau de Saint Pierre de l'Ile
- 05004500 - La Boutonne au Vert

		Indice de confiance
Etat chimique (avec ubiquistes) :	Bon	Haut
Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

- 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély
- 05004500 - La Boutonne au Vert

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente

Code :	FRFR682
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	32 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Charente-Maritime

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières

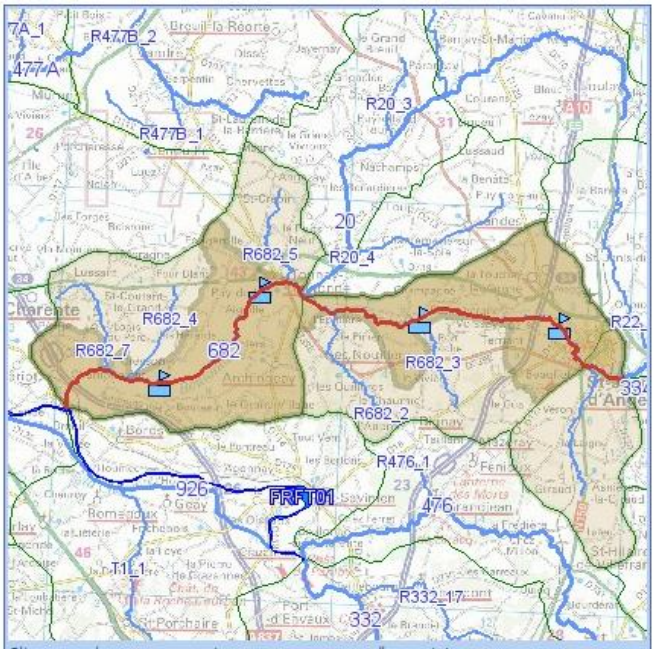

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine
Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE-P

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Conditions naturelles, Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphoréees, Pesticides, Ichtyofaune, Conditions morphologiques

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Moyen	**Etat chimique (avec ubiquistes) :**	Mauvais	Faible
			Substance(s) déclassante(s) : Mercure		
			Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré		**Origine :**	Mesuré	
Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :			**Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :**		
• 05002500 - La Boutonne aux Vinçons			• 05002500 - La Boutonne aux Vinçons		

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2020

1. LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU

En 2020, la CLE a été réunie une fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
28/02/2020	Nuaillé Sur Boutonne	- Compte-rendu de la CLE précédente - Projet de Tableau de bord du SAGE - Rapport d'activité 2019 du SAGE et de la CLE - Présentation du PAR 2020 par l'OUGC Saintonge - Etude sur la définition de débits biologiques et débits d'objectifs complémentaires - Dossier de demande de labellisation EPAGE du SYMBO - Travaux GEMAPI 2019 du SYMBO

Le bureau de la CLE n'a pas été réuni.

LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2020

ENJEU 1 : Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

DISPOSITION 1, 2 & 3 DU SAGE

- Compétence GEMAPI et missions hors GEMAPI -

La réorganisation du SYMBO et la mise en place de la compétence GEMAPI, transférée sur la totalité du bassin Boutonne, ont été accomplies en 2018 et 2019.

Les transferts des missions « hors-GEMAPI », facultatives et partagées, relatives à la compétence de l'eau n'ont cependant pas été réalisées par tous les EPCI membres.
Il reste à voir l'évolution des organisations et décisions à ce sujet pour les deux autres EPCI membres : Aunis Sud et CAN ; ainsi que la question des autres missions hors-GEMAPI liées à la gestion intégrée de l'eau que sont les missions :

- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 6° La lutte contre la pollution
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Les moyens liés aux prises de compétences permettent également d'assurer le recrutement d'agent de terrain et de travaux pour la mise en œuvre des PPG ainsi que d'animateur pour le suivi du SAGE.

- Demande de transformation en EPAGE -

Au regard de ces évolutions et pour parachever la réorganisation du SYMBO, le SYMBO souhaite demander la reconnaissance en EPAGE. La procédure indique que la demande doit être faite auprès du Préfet coordonnateur de bassin (validé en décembre 2019) et doit ensuite être soumise à

l'avis de la commission planification du Comité de bassin, à la CLE du SAGE Boutonne, l'EPTB Charente ainsi que les collectivités membres du SYMBO. Ainsi, la commission planification a délibéré le 26/02/2020, la CLE du SAGE Boutonne le 28/02/2020 et l'EPTB Charente le ??/ ??/2020. Les collectivités membres ont été consultés par courrier à la fin de l'année 2020.

Enfin, si les délibérations sont concordantes, le SYMBO transmettra en 2021 la proposition de modification des statuts aux préfets de départements concernés, en vue de la prise d'un arrêté inter-préfectoral validant la transformation du syndicat mixte en EPAGE.

Développer et pérenniser la concertation

DISPOSITION 3 DU SAGE

C'était un engagement dans le cadre de la réorganisation territoriale, suite à la fusion et dissolution des anciens syndicats de rivières (SMBB, SIBA, SITS, SIVBA), le SYMBO a inscrit dans ses statuts la création et la réunion de Commissions géographiques de sous-bassins (périmètres des anciens SI).

Néanmoins, aucune commission n'a pu se réunir cette année.

Coordonner un projet opérationnel multithématique

DISPOSITION 4 DU SAGE

Le SYMBO porte l'animation et la coordination des actions du projet de territoire à l'échelle du SAGE **(Disposition 4)**. Le projet vise l'accompagnement des actions et des acteurs afin de réaliser les objectifs de retour à l'équilibre quantitatif des besoins – ressource en eau disponible, et de qualité d'eau. Un bilan pluri-annuel a été réalisé pendant l'année 2020 et des réflexions au sein du Comité Technique ont été porté pour la poursuite et l'évolution du projet de Territoire.

>> Pour avoir une vision plus détaillée des contenus et réalisations 2020 des actions du PPG, voir le « bilan 2020 du PTGE Boutonne » du SYMBO.

Assurer la cohérence des actions menées dans le domaine de l'eau

DISPOSITION 5 DU SAGE

La cellule SAGE s'est impliquée dans :

- Le suivi et la réalisation des inventaires communaux de zones humides **(disposition 22 et 29)**
- Le diagnostic du Plan de Paysage de la CdC Mellois en Poitou
- Les bilans annuels et pluri-annuel du PAPI Charente, de l'ORENVA

L'année étant perturbée par la crise sanitaire et les élections communales, peu de projets communaux ou intercommunaux ont été mis en place.

Assurer la cohérence et la coordination des actions avec les SAGE limitrophes

DISPOSITION 6, 7, 10 & 11 DU SAGE

Disposition 6 – Assurer la cohérence des actions avec les SAGE limitrophes

Avec l'adhésion du SYMBO à l'EPTB Charente en 2018, les échanges et collaborations techniques se sont renforcés notamment pour coordonner les actions des SAGE et sur les projets :

- Etude de définition de Débits d'Objectifs Complémentaires et Débits Biologiques (DOC-DB), en co-portage entre l'EPTB et le SMB Seudre. Cette étude a été lancée en début d'année. La première phase comprend la méthodologie de définition des débits biologiques et l'identification de stations de mesures.
- La plateforme E-tiage avec l'EPTB Charente
- La définition des indicateurs des tableaux de bord et leurs sources de données.

Disposition 7 – Renseigner le tableau de bord du SAGE

Deux groupes de travail (GT) ont été réunis afin de déterminer les nouveaux indicateurs du tableau de bord du SAGE. Ainsi, pour les 4 enjeux du SAGE et les 79 dispositions correspondantes, 39 indicateurs ont été retenus. Un travail de concertation sur la représentation des données a également été réalisé. Une plateforme web interactive sera mise en ligne pour accéder à l'avancement du SAGE. L'année 2021 permettra de tester les différents éléments et lancer la mise en ligne de la plateforme.

Disposition 10 – Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement

La cellule SAGE et plus particulièrement l'ingénieur en charge des missions ZH et SIG suivent la mise en œuvre des PLU, leur conformité, la réalisation des inventaires zones humides… en lien régulier avec les services urbanisme des EPCI membres.

Disposition 11 – Capitaliser et valoriser les données et études sur le bassin versant

Le site internet du SYMBO a été réactualisé durant l'été 2018 : version, maquette, contenu, interactivité... Depuis le site est régulièrement enrichi, notamment avec des cartes interactives pour suivre les évolutions des actions et des indicateurs de façon cartographiques.

Un tableau de bord et une cartographie des actions du projet de territoire Boutonne ont été implémentés en 2019, répondant à la demande du Comité technique.

Les décisions et actes du SYMBO et de la CLE sont régulièrement mis en ligne.

ENJEU 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

Restaurer la morphologie des cours d'eau

DISPOSITIONS 12 A 14 DU SAGE

Ce volet est principalement mis en œuvre au travers des programmes pluriannuels de gestion rivières. Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est sous maîtrise d'ouvrage du SYMBO. La cellule SAGE accompagne les différentes phases de ces PPG : conception, mise en place et mise en œuvre au regard des dispositions du SAGE.

Le PPG Boutonne amont a été évalué par un bureau d'étude. Le bilan est en cours de rédaction et validation. Un diagnostic de sous-bassin a été réalisé durant l'année pour aboutir dans la concertation à une nouvelle priorisation et programmation de travaux. Des travaux d'entretien sont également réalisés pour assurer un suivi de la bonne qualité d'écoulement sur le bassin.

Le PPG Boutonne moyenne poursuit les travaux programmés dans le PPG. Il entre dans sa 2ème année.

Pour la Boutonne aval (de Saint-Jean-d'Angély à la confluence, l'état des lieux des rivières / marais se poursuit en régie par la technicienne rivière du SYMBO. Il reste des linéaires à inventorier et cartographier sur des affluents et dans les ceintures de marais.

L'objectif est d'aboutir un PPG global à l'échelle du bassin Boutonne.

Les projets de travaux des PPG en cours concernent :

- la morphologie et la qualité des habitats aquatiques **(dispositions 12 et 13)**
- la lutte contre les EEE **(dispositions 16 et 17)**
- la continuité écologique **(disposition 19)**
- l'entretien raisonné de la ripisylve
- la restauration de sources **(orientation 9 sur les têtes de bassins)**
- la gestion coordonnée et la restauration d'ouvrages hydrauliques (**dispositions 18, 19 et 20**)

>> Pour avoir une vision plus détaillée des contenus et réalisations 2019 de ces PPG, voir le « bilan 2019 de la mission GEMAPI du SYMBO »

ENJEU 3 : Gestion quantitative

Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème

DISPOSITIONS 33 A 37 DU SAGE

Les outils de connaissance et de suivi sont primordiaux pour améliorer la gestion collective et durable de la ressource en eau – « gérer c'est connaître ».

La station de suivi des étiages installée à Saint-Julien-de-l'Escap avec le SPC en avril 2018, est satisfaisante et enregistre en continu des niveaux et débits sur la Boutonne moyenne (disposition 33, fiabiliser le suivi métrologique). Ce point de suivi proche de Saint-Jean-d'Angély est stratégique pour mieux caractériser l'état de la ressource de la Boutonne moyenne.

L'étude lancée avec l'EPTB et le SMBS prévoit de définir des débits d'objectif complémentaires à Saint Jean d'Angély et débits biologiques à Saint Julien de l'Escap, au moulin de Châtre et sur la Trézence(dispositions 34, 35, 36).

Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs

DISPOSITIONS 43 A 47 DU SAGE

Afin « d'assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation » (disposition 45 et 46), le SYMBO a initié fin 2017 le développement d'un outil partagé de suivi et de modélisation des étiages du bassin Boutonne – E-tiage. Cette plateforme de visualisation et de simulation des étiages est accessible en ligne sur https://www.e-tiage.com/ (cliquer sur Connectez-vous, nécessite un compte à demander à l'EPTB Charente).

Des échanges sur l'utilisation et l'enrichissement de l'outil sont initiés avec l'OUGC Saintonge afin qu'E-tiage contribue à une meilleure gestion et répartition de la ressource notamment en situation de crise (tout comme l'OUGC CO-Gest'eau le fait depuis plusieurs années).

Le SYMBO participe par ailleurs depuis 2 ans au Comité technique de l'étude lancée par l'OUGC, sur les impacts et l'amélioration du PAR (plan annuel de répartition des prélèvements agricoles).

L'étude vise à caractériser sur chaque bassin de gestion, les secteurs de prélèvements, leur impact environnemental global par une analyse multicritère et cartographique. L'objectif est de faire ressortir les zones à fort impact où des mesures de répartition / limitation seraient proposées dans le PAR, les zones à impact modéré, les zones à l'équilibre ou sans impact où d'autres types de mesures pourraient être envisagées (dans la limite de l'enveloppe globale du VP de bassin – volume prélevable). Le PAR est présenté en CLE en début d'année (disposition 43).

Concernant la mise en « place des réserves de substitution » en Charente-Maritime (disposition 47), comme abordé plus avant, les projets sont suspendus aux décisions du tribunal administratif en réponse aux recours déposés.

Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole

DISPOSITIONS 48 A 49 DU SAGE

Ces actions prennent place dans le projet de territoire Boutonne.

Plusieurs expérimentations sont en cours concernant l'utilisation d'outils de pilotage des cultures et visant la limitation des intrants et l'optimisation de l'irrigation :

- sondes capacitives pour mesurer l'humidité des sols, piloter le déclenchement et le dosage de l'irrigation par secteurs agricoles ;
- logiciel « CHN » de pilotage des cultures et itinéraires techniques développé par ARVALIS pour optimiser notamment les doses de nitrates, la conduite des traitements phytosanitaires ;
- développement des fermes pilotes et du réseau technique sur les couvertures végétales des sols (projet Agr'eau)…

>> Pour plus de détail, se référer au bilan annuel 2020 du projet de territoire.

Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole

DISPOSITIONS 50 A 52 DU SAGE

Cela vise principalement le secteur AEP. Les acteurs de la production et de l'approvisionnement en eau potable sont très sensibilisés à ces problématiques de sécurisation et d'économies d'eau.

Les syndicats AEP développent des mesures d'alertes sur les captages, des travaux d'économies d'eau sur les réseaux de collecte – dispositions 50, 51 -, en amont par la sensibilisation des abonnés – disposition 52 -, en s'impliquant dans les démarches Re'sources – dispositions 57, 58 -.

Les consommateurs prennent conscience aussi de la rareté de l'eau et il est constaté globalement des baisses unitaires de consommation par habitant, équilibrant dans certains secteurs la hausse de population. Des tensions et risques subsistent sur les périodes estivales liés à l'afflux touristique et lors de périodes de canicule où la demande en eau peut générer des pics importants.

ENJEU 4 : Qualité des eaux superficielles et souterraines

Qualité des eaux superficielles et souterraines

DISPOSITIONS 57 A 60 DU SAGE

En collaboration avec le SMAEP 4B, les actions sur les aires d'alimentation de captages, les programmes d'actions visant la réduction des pollutions diffuses se poursuivent : « programme Re'sources 79 ».

Des mesures sont également en phase de test au sein du Projet de Territoire. Celles-ci ont pour but de réaliser des semis directs après culture afin de conserver une couverture végétale par des cultures intermédiaires et ainsi éviter l'érosion superficielle et le lessivage des matières polluantes vers les nappes. L'extension de ces pratiques pourrait avoir un impact positif très significatif à l'échelle du bassin, sur les sols, la qualité de l'eau, la quantité retenue dans les sols et les zones tampons, pour la biodiversité et le climat.

>> Pour plus de détail sur ces actions, se référer au bilan annuel 2020 du projet de territoire

ENJEU 5 : Gestion des inondations

Inondations

ENJEU 5 DU SAGE

Au travers de l'étude menée avec l'EPTB Charente sur les risques de ruissellement et l'identification de zones de ralentissement des crues, une amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation sera prochainement disponible (disposition 72). A l'issue de l'étude, des préconisations seront établies pour caractériser, restaurer et préserver les zones d'expansion de crues (dispositions 72 à 77) et proposer suivant les possibilités de créer des zones de rétention aménagées.

La prise en compte des aléas inondation est faite dans le cadre des opérations d'urbanisme par les services urbanisme des EPCI, qui veillent à cette intégration (disposition 73), ainsi que les inventaires de zones humides.

Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne

La cellule SAGE est composée d'1 animateur au SYMBO, d'un chargé de mission SIG (3/4 ETP) et d'une responsable administrative (1/2 ETP).

Les dépenses de personnel, charges et frais de structure se répartissent de la façon suivante, financées à 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

Qualification du personnel concerné	**Montant total**
Animateur SAGE/Directeur (H. RETHORET) jusqu'en février Animateur SAGE (A. JOLY) à partir de novembre	88 900 €
Co-animateur du SAGE et gestionnaire SIG (E. GARREAU)	
Responsable administrative (J. BERSON)	
Frais de fonctionnement (estimés et proratisés) dont amortissement de véhicule	19 950 €
TOTAL	**108 820 €**

***

ANNEXE – Orientations et dispositions du SAGE révisé en 2016

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé
1	Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE		
	1		Organiser la mise en œuvre du SAGE
		1	Structurer et conforter l'efficience de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
		2	Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE
	2		Animer, coordonner les acteurs et les projets
		3	Développer et pérenniser la concertation
		4	Coordonner un contrat opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE
		5	Assurer la cohérence et coordonner les actions menées dans le domaine de l'eau
		6	Assurer la cohérence des actions avec les SAGE limitrophes
	3		Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
		7	Renseigner le tableau de bord du SAGE
	4		Communiquer et sensibiliser
		8	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
		9	Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE
		10	Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement
		11	Capitaliser et valoriser les données et les études sur le bassin versant
TOTAL ENJEU "GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE"			
2	Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques		
	5		Restaurer la morphologie des cours d'eau
		12	Inscrire des actions de restauration de la morphologie des cours d'eau dans le contrat opérationnel multithématique pluriannuel
		13	Préserver les milieux favorables au développement des espèces piscicoles
		14	Protéger le réseau hydrographique de l'urbanisation
		15	Communiquer et sensibiliser pour limiter l'impact des usages de loisir sur les cours d'eau
	6		Mener une politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		16	Coordonner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		17	Communiquer et sensibiliser pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes
	7		Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau
		18	Compléter la connaissance sur les ouvrages
		19	Améliorer la continuité écologique
		20	Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant
		21	Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés
	8		Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides
		22	Inventorier les zones humides et le réseau hydrographique
		23	Identifier les zones humides dont la gestion et la restauration est prioritaire
		24	Mener une politique de gestion et de restauration des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels
		25	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme
		26	Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides
	9		Identifier, caractériser les têtes de bassins versants
		27	Identifier et caractériser les têtes de bassins
		28	Communiquer et sensibiliser sur les têtes de bassins
	10		Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau
		29	Inventorier les haies et talus
		30	Aménager le paysage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
		31	Préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme
	11		Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau
		32	Intégrer un volet "eau et milieux aquatiques" à la charte environnement de la populiculture
3	Gestion quantitative		
	12		Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème
		33	Fiabiliser le suivi métrologique existant
		34	Définir le débit d'objectif complémentaire
		35	Définir des seuils de gestion au moulin de Châtre
		36	Définir des débits minimum biologiques
		37	Améliorer la gestion des niveaux piézométriques
		38	Identifier les zones de recharge des nappes
		39	Préserver et mettre en valeur les zones de recharge des nappes
	14		Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource
		40	Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau
		41	Connaître les forages domestiques et publics et limiter leurs impacts
		42	Evaluer l'impact de la populiculture sur les cours d'eau
	110		Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs
		43	Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu
		44	Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable
		45	Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation
		46	Coordonner la gestion des prélèvements en période de crise
		49	Mettre en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE
	16		Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole
		47	Mettre en place un programme et des expérimentations visant la réduction des prélèvements par la profession agricole
		48	Organiser des moments d'échanges pour adapter l'évolution des systèmes de production agricoles
	17		Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole
		50	Développer une politique d'économies d'eau par les collectivités
		51	Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable
		52	Sensibilisation et information des usagers
4	Qualité des eaux superficielles et souterraines		
	18		Améliorer la connaissance
		53	Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires
		54	Analyse de la vulnérabilité des puits et forages domestiques
		55	Rester vigilant quant à l'avancée de la recherche relative aux substances émergentes
		56	Identifier l'origine des métaux sur les bassins versants concernés par la problématique
	19		Réduire les pollutions diffuses
		57	Généraliser les aires d'alimentation de captages à l'ensemble des captages situés sur le périmètre du SAGE
		58	Mettre en place un programme d'actions pollutions diffuses
	20		Limiter les transferts vers les eaux souterraines et de surface
		59	Renforcer les échanges entre agriculteurs pour limiter les transferts
		60	Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols
	21		Limiter l'impact des rejets ponctuels
		61	S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbains
		62	Limiter l'impact des nouveaux rejets instruits au titre des IOTA ET ICPE
		63	Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs
		64	Fiabiliser les réseaux des assainissements collectifs
		65	Elaborer un programme de réduction des rejets industriels
		66	Formaliser, par convention, les rejets des effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement des eaux usées des collectivités
		67	Identifier et hiérarchiser les assainissements non collectifs impactants
	22		Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires
		68	Améliorer les pratiques de désherbage sur l'espace communal et intercommunal
		69	Développer les chartes de jardineries et paysagistes
		70	Améliorer les pratiques de désherbage sur les infrastructures de transport
		71	Communiquer et sensibiliser sur l'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé

5	Inondations		
	23	Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation	
		72	Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement
		73	Assurer la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme
		74	Informer et sensibiliser les usagers sur le risque inondation
	24	Préserver les fonctionnalités des zones d'expansion des crues	
		75	Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues
		76	Restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues
		77	Préserver les zones d'expansion des crues à travers les documents d'urbanisme
	25	Améliorer la gestion des eaux pluviales	
		78	Améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale et des projets d'aménagement
		79	Élaborer les schémas directeurs des eaux pluviales
	26	Limiter les phénomènes de ruissellement	
			Renvoi vers dispositions 29, 30 et 31